

**DELIBERATION N°2401 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEMANDER LA
SUBVENTION DE LA DSIL 2023 POUR L'AQUISITION D'UN CYCLOBUS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Date de convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Dorothee BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, Mme Nathalie ROUSSEL-HARD ;

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,
M. Denis LENORMAND représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,
Mme Marianne FERRY représentée par M. Benoist BERTHIER,
Mme Marie BRUCELLE représentée par Mme Caroline BOUGOT,
Mme Sophie DUBOIS représentée par Mme Virginie BREC,
Mme Danièle BOUDY représentée par M. Marc LABELLE,
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

Absent non représenté :

M. Paul PARENT

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2401 – AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEMANDER LA SUBVENTION DE LA DSIL 2023 POUR L'AQUISITION D'UN CYCLOBUS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2334-42 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions de la Dotation de Soutien à L'Investissement Local,

Vu la délibération du Conseil municipal donnant à Madame le Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22,

Vu le budget de la Commune,

Considérant que la commune de Bièvres souhaite acquérir un cyclobus à assistance électrique,

Considérant que l'achat est prévu en juin 2023,

Considérant que cet investissement est éligible au volet « Transition écologique des territoires » à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Il se décompose selon le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Achat cyclobus	16 529 €	19 834 €	État DSIL	13 224 €
			Fonds propres	3 305 €
Total des dépenses	16 529 €	19 834 €	Total des recettes	16 529 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Préfet au titre des crédits de la DSIL,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

Article 3 : APPROUVE les modalités de financement telles qu'explicitées ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Achat cyclobus	16 529 €	19 834 €	État DSIL	13 223 €
			Fonds propres	3 305 €
Total des dépenses	16 529 €	19 834 €	Total des recettes	16 529 €

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE
(3 ABSTENTIONS, M. MICHAUX, MMES CURVALE ET ROUSSEL-HARD)**

Fait à Bièvres, le **23 JAN. 2023**

A. Pelletier
Pour extrait conforme,
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

